

L'invention d'une identité nationale politisée

Le Monde.fr | 09.07.2010 à 09h22 • Mis à jour le 12.07.2010 à 10h23 | Par Sébastien Verney, professeur d'histoire-géographie, doctorant à l'IERP, Université Jean Monnet (Saint-Etienne)

Le débat ouvert par l'actuel ministre de l'immigration et de l'identité nationale, soutenu par sa majorité, est soit taxé d'opportunisme politique (en vue des futures échéances électorales), soit présenté comme semblant répondre à une problématique actuelle. En effet, ce débat s'intègre pleinement dans l'idée d'un déclin français tant économique que politique, sapé par des crises internes dont les problèmes d'intégration seraient le moteur. Selon le ministre Eric Besson, l'identité nationale peut se définir *"par une Nation, par son histoire, sa culture, sa langue, son patrimoine, son territoire, mais aussi par notre volonté de vivre ensemble, sur la base des principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité, et sur l'opportunité de les compléter par ceux de laïcité, d'égalité homme-femme, ou encore de solidarité nationale"* (communiqué du 26 octobre 2009).

Cette définition, large dans son principe, définit une identité liée à un territoire, à un ensemble de "principes républicains" destinés à assurer une intégration d'éléments exogènes. Si ce souhait n'est pas inutile pour assurer le "vivre ensemble" dans un cadre délimité, il est intéressant de voir que ce débat loin d'être de circonstance, interpelle l'historien par sa capacité à créer une "communauté imaginée" et à se renouveler au travers de l'histoire. Cette volonté de redéfinir une identité française que l'on juge en pleine mutation et par là même fragilisée, soulève le problème de l'intégration d'éléments externes que le pouvoir politique définit comme non conforme à des principes identitaires "français" et par là même remettant en cause ce modèle.

Ce débat dont émerge l'idée du "eux" et du "nous", malgré les précautions stylistiques du ministre, puise ses racines dans un concept identitaire ségrégatif que tout pouvoir politique français a cherché à définir pour stabiliser son autorité ou asseoir une domination sur d'autres territoires. Pour étayer nos propos, nous verrons trois cas politiques recourant à ce principe identitaire : sa création politique sous la monarchie et son utilisation durant la III^e République, sa maturation dans le cadre de la politique coloniale et enfin son essor contre-productif sous le régime de Vichy aux colonies.

La volonté de créer une identité nationale, c'est-à-dire sanctifier un territoire autour d'une identité rattachée par des traditions, un dialecte et une histoire commune, est avant tout "un mythe politique" défendu par la monarchie française à l'époque moderne. Cette identité construite autour des Gaulois au XVI^e siècle permet à la monarchie de s'imposer face à des branches nobles concurrentes puisant dans une fiction troyenne originelle débutée dès le VII^e siècle (les ancêtres des Gaulois auraient été mis en rapport avec un mythique Francus ayant migré depuis la cité de Troie sur le modèle d'Enée ayant migré au Latium en Italie). Cette construction identitaire est donc une justification politique au plus haut sommet de l'Etat, construite par des intellectuels proches du pouvoir avant d'être un hiatus populaire. Il en est de même sous la période républicaine, en particulier sous la plus longue république qu'a connue la France, celle née au lendemain de la défaite de 1871, la III^e République. Le retour du concept d'identité nationale est consubstantiel à l'essor d'une nation sur la défensive vue par les historiens républicains, comme Michelet ou encore Renan. Cette identité est donc attachée à un territoire sans pour autant la lier à une origine raciale qui peut remettre en cause le retour hypothétique de l'Alsace-Lorraine prise par l'Empire allemand au motif officiel de son origine commune et officieusement pour les ressources dont elle dispose.

Pour notre part, nous nous sommes intéressés à l'exportation en Indochine de ce concept d'identité nationale française qui participe à créer à l'étranger des nations en devenir sous son influence et sous l'initiative d'une élite coloniale scolarisée dans les établissements construits durant la colonisation. Le cadre de l'Indochine est intéressant dans cette construction identitaire. En effet, mécano géographique entre l'Inde et la Chine du XIX^e siècle, l'Indochine regroupe différents territoires dans une union concrétisée en 1887 sous contrôle français (Cambodge, Laos et le Viêt-nam partagé en trois territoires). L'Indochine devient une réalité imagée sur le modèle d'une France identifiée par la géographie vidalienne, par la production d'une multitude de cartes, d'ouvrages scientifiques ou toute une littérature construisant un ensemble territorial nouveau englobant une population nombreuse et diversifiée dans un tout indochinois. Cette construction identitaire autour d'une Indochine imaginée, renforcée par un effet de mimétisme favorisé par l'école, les structures scientifiques locales et les autorités administratives autour de concepts métropolitains, allant de la nation à la "science raciale", trouve une nouvelle expansion et un nouveau public tant chez les colonisateurs que chez les colonisés. L'identité indochinoise se renforce ainsi au cours des années 1930 par sa capacité à vouloir dépasser les dangereuses revendications nationalistes vietnamiennes (révolte de Yên Bái en 1931 suivie de la création de soviets dans les deux provinces composantes le Nghê Tinh) et sous l'influence d'un courant conservateur au sein de l'administration coloniale et dans la population colonisée comme l'écrivain Pham Quynh en Annam, sensible aux thèses maurassiennes.

L'IDENTITÉ NATIONALE SERT AVANT TOUT À EXCLURE "UN AUTRE", POUR PERMETTRE À UN POUVOIR D'AFFERMIR SA POSITION

Cependant, c'est la Révolution nationale du régime de Vichy qui tente de promouvoir un concept d'identité indochinoise mais aussi nationale auprès des colonisés. S'inquiétant de la présence japonaise et des vues thaïlandaises sur les territoires indochinois, le colonisateur désavoué par la défaite métropolitaine, cherche à exporter la Révolution nationale métropolitaine en Indochine pour canaliser les populations colonisées. En effet, le colonisateur promeut des "identités nationales", en se gardant bien d'assurer aux autorités colonisées une pleine souveraineté, dans un bloc fédéral indochinois dominé par la puissance tutélaire française. Cette redéfinition identitaire concerne aussi le colonisateur par l'extension outre-mer des lois d'exceptions comme les lois antijuives et anti franc-maçonnaires, les dénaturalisations ou l'internement d'éléments jugés dangereux pour cette nouvelle identité française en gestation. De la sorte, sont promues et encouragées des identités nationales dans un folklore puisant à la fois dans le local et le français, plaçant les différentes nations indochinoises derrière leurs souverains respectifs, et s'expriment par des manifestations sportives ou le corps sert autant à encadrer les populations indochinoises qu'à servir d'exutoire à un renouvellement national racial cherchant à démontrer la vivacité des identités indochinoises. Si cette renaissance identitaire indochinoise, facilite la création d'une communauté imaginaire, elle permet aussi une progressive émancipation contre-productive pour le colonisateur comme le démontra la première indépendance dès le 9 mars 1945, quand les Japonais chasseront les Français pour proclamer l'indépendance des pays indochinois. Passant d'une révolution nationale à nationaliste, désormais construite autour d'une identité nationale s'affirmant autour de concepts raciaux mais aussi culturels et linguistiques importés par le projet français, les pays colonisés qui accèdent à leurs indépendances gardent les traces de cette histoire dans leur définition identitaire de la nation.

L'identité nationale, comme le présentent ses partisans d'hier et l'omettent ceux d'aujourd'hui, sert avant tout à exclure "un autre", pour permettre à un pouvoir d'affermir sa position. Cependant, pour citer Braudel qui n'aimait pas que "l'on s'amuse avec l'identité", ce concept ségrégatif peut être contre-productif comme le démontre l'exemple colonial, et au-delà être pris en exemple par des colonies devenues indépendantes, de manière parfois surprenante. En 1955, le jeune gouvernement de la république du Sud Viêt-nam cherche alors dans la législation antijuive de Vichy appliquée en Indochine sa propre définition de l'identité vietnamienne pour traiter de la situation de la minorité chinoise. De la sorte, bien loin de garder des valeurs attachées au concept d'identité nationale, la nouvelle nation vietnamienne en conserve uniquement son aspect ségrégatif, fondement du concept "d'identité nationale".